



**Faculté de l'aménagement
École d'urbanisme et d'architecture de paysage**

**Guide d'accueil des nouveaux étudiants à la
Maîtrise en aménagement
option ville, territoire et paysage
2-005-1-5**

Automne 2025

Table des matières

Présentation du personnel	3
Liens utiles.....	3
UNIP et code d'accès	4
Courriel institutionnel infonuagique obligatoire	4
Le centre étudiant.....	5
Carte étudiante.....	5
Les caractéristiques du programme – Maîtrise en aménagement, option VTP.....	6
La durée du programme – Maîtrise en aménagement, option VTP	6
Les cours obligatoires.....	7
Les cours à option	7
Les lectures dirigées (Bloc C).....	7
Les cours au choix.....	8
Les statuts d'inscription (plein temps, demi-temps, rédaction et correction).....	8
Le cheminement	8
Le plan global d'étude.....	9
L'inscription aux cours	9
Les unités de recherche (activités de rédaction).....	9
Dépôt, évaluation et statut de correction	9
Étapes obligatoires.....	10
Les demandes d'équivalence et de transfert	10
Cours échoués.....	11
Abandon du programme.....	11
Les frais de scolarité	12
Réussite des exigences et diplomation.....	12
Services à la vie étudiante	12
Plagiat.....	12
Annexes	14

Présentation du personnel

Directrice de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage (URBAPA):

Paula Negron-Poblete

Courriel : p.negron-poblete@umontreal.ca

Responsable du programme :

Sébastien Lord

Courriel : sebastien.lord@umontreal.ca

Soutien aux étudiants - Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) :

Karine Boyer

Courriel : etudiants-apa-csup@umontreal.ca

Tous les professeurs et enseignants :

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/professeurs/professeurs-reguliers/>

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/professeurs/professeurs-emerites-et-honoraires/>

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/professeurs/autre-personnel-enseignant/>

Liens utiles

Mon UdeM :

<https://monudem.umontreal.ca/>

StudiUM :

<https://studium.umontreal.ca/>

Site Internet de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage :

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/accueil/>

Où trouver les documents du programme (liste ci-dessous) :

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/espace-etudiant/documents-dinformation/>

- Horaires des sessions d'automne et d'hiver
- Guide d'accueil
- Cheminement
- Plan global d'études
- Formulaires d'inscription aux cours et aux unités de recherche

ACSA - Association des cycles supérieurs en aménagement de l'UdeM

<https://www.facebook.com/acsa.udem.2018/>

Réseaux sociaux URB-APA :

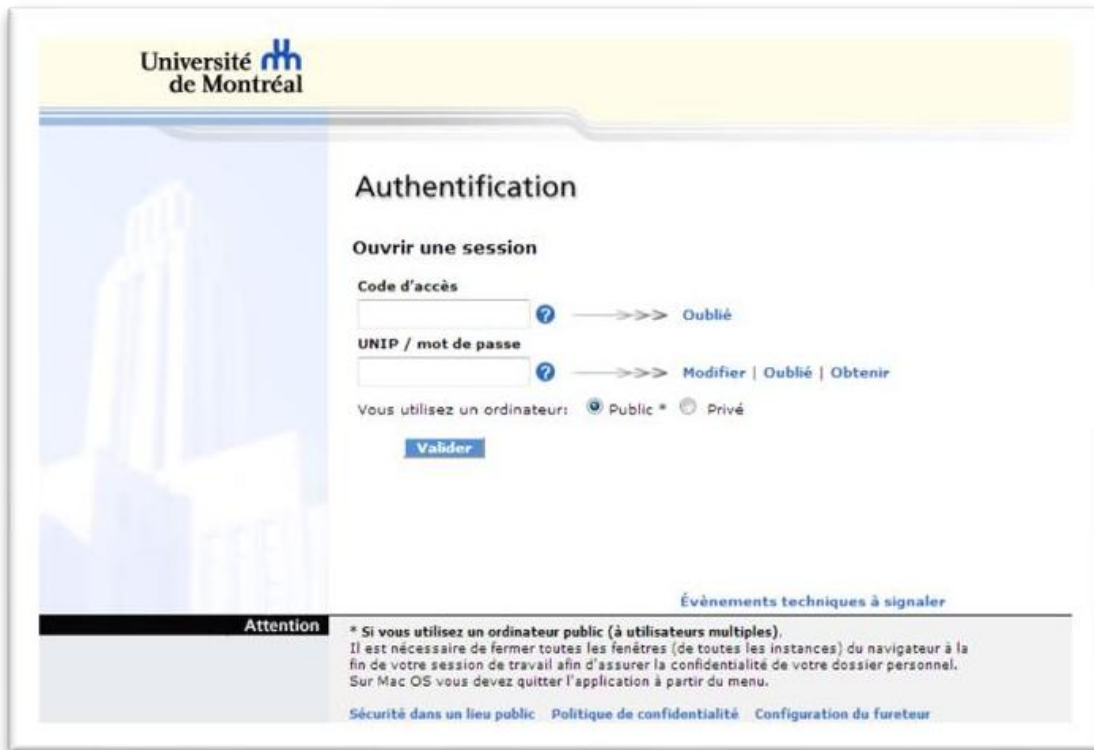
https://www.instagram.com/urb.apa_umontreal

<https://www.facebook.com/urb.apa.umontreal>

UNIP et code d'accès

Lors de votre demande d'admission, vous avez reçu par courriel un code d'accès ainsi qu'un UNIP temporaire. Lors de votre première connexion, vous devez changer votre UNIP temporaire.

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/compte-udem-code-dacces-et-unip/>



The screenshot shows the 'Authentification' page of the University of Montreal's registration system. At the top left is the university's logo. The main heading is 'Authentification'. Below it, the section 'Ouvrir une session' contains two input fields: 'Code d'accès' and 'UNIP / mot de passe'. Each field has a help icon (question mark) and a link to the right ('Oublié' for the access code, and 'Modifier | Oublié | Obtenir' for the UNIP/password). Below the fields are radio buttons for 'Public' (selected) and 'Privé'. A 'Valider' button is at the bottom. A footer section titled 'Événements techniques à signaler' contains an 'Attention' warning about public computers and links for 'Sécurité dans un lieu public', 'Politique de confidentialité', and 'Configuration du fureteur'.

Courriel institutionnel infonuagique obligatoire

Comme étudiant inscrit à l'Université de Montréal, vous possédez une adresse de courriel institutionnelle, de type prenom.nom@umontreal.ca. Vous devez l'utiliser !

Cette adresse sera désormais la seule utilisée par l'Université (professeurs, facultés, départements, services, administration) pour communiquer avec vous. Il est donc de votre responsabilité de prendre connaissance des messages qui vous sont adressés à cette adresse, à défaut de quoi vous risquez de ne pas recevoir certaines informations indispensables.

Comment accéder à mon courriel institutionnel infonuagique à l'aide d'un navigateur Web :

- 1) Aller à l'adresse o365.umontreal.ca
- 2) S'authentifier : Code d'accès (ex. ab12345 ou p1234567) et UNIP/mot de passe ensuite l'authentification à deux facteurs (A2F)
- 3) Cliquer Courrier pour accéder à la boîte aux lettres

Comment configurer le courriel institutionnel infonuagique sur un ou plusieurs appareils :

- 1) Vous pouvez configurer le courriel sur PC, Mac, iPhone/iPad/iPod, et sous Android
- 2) Consulter la page bib.umontreal.ca/travailler/soutien-informatique/office-365

Je ne connais pas mon adresse de courriel @umontreal.ca. Où puis-je trouver cette information?

- 1) Aller à l'adresse ti.umontreal.ca
- 2) Cliquer sur Mon accès UdeM et s'authentifier
- 3) Dans le menu de gauche, cliquer sur Courriel
- 4) Votre adresse est affichée au bas de la page dans la section Adresse de courriel institutionnelle

Pour en savoir davantage sur le paramétrage du courriel institutionnel, visitez la page Web suivante : <https://bib.umontreal.ca/public/bib/soutien-informatique/S4-courriel-umontreal.pdf>

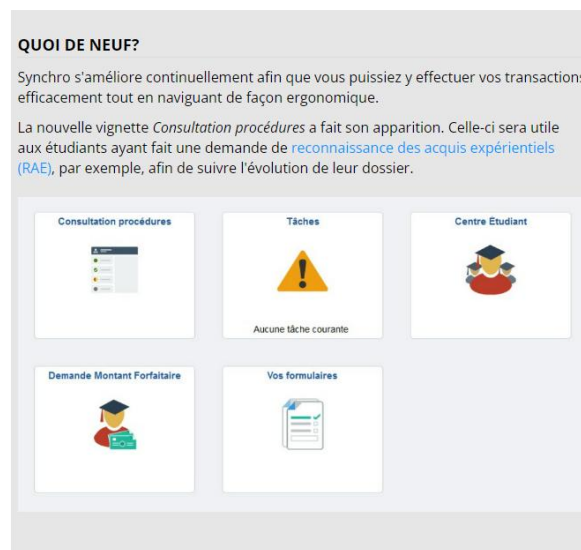
Le centre étudiant

Le centre étudiant est disponible sur la page d'accueil de l'Université de Montréal : <https://www.umontreal.ca/>.

Le centre étudiant centralise toutes vos informations académiques et les processus liés à votre parcours universitaire, tels que l'inscription aux cours, les annulations et abandons, les demandes d'équivalence et encore plus.

Si vous avez besoin d'aide pour accéder à votre centre étudiant, contactez l'équipe de soutien informatique par téléphone (514 343-7212).

Pour toute autre question, consultez la page Web d'Aide Centre étudiant à l'adresse suivante : <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>



Carte étudiante

Pour obtenir une preuve d'identité reconnue par l'Université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle au Registrariat, vous devez vous procurer votre carte étudiante. Veuillez noter que vous devez être inscrit(e) à vos cours avant de demander votre carte.

Pour plus de détails sur la façon d'obtenir votre carte étudiante et pour connaître l'horaire du Centre d'émission des cartes, veuillez consulter le lien suivant :

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>

Les caractéristiques du programme – Maîtrise en aménagement, option VTP

La maîtrise en aménagement (option Ville, territoire et paysage) est une formation de 2^e cycle universitaire de 45 crédits axée sur la recherche dans des domaines liés à l'urbanisme et l'architecture de paysage. Cette option de la Maîtrise en aménagement de recherche propose des regards croisés sur les enjeux contemporains de la transformation des villes, territoires et paysages d'ici et d'ailleurs.

La durée du programme – Maîtrise en aménagement, option VTP

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à « plein temps » et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à « demi-temps » ou à « temps partiel ».

Les cours obligatoires

Les cours obligatoires doivent être suivis par tous les étudiants. Il s'agit des cours suivants :

- Bloc A
 - AME6502 Les méthodologies de la recherche (section B) - 3 crédits
 - AME6870 Théories - urbanisme et architecture de paysage - 3 crédits
 - AME6871 Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1 - 1 crédit
 - AME6872 Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2 - 1 crédit
 - AME6873 Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3 - 1 crédit
 - AME6874 Séminaire - Recension des écrits en aménagement - 1 crédit

- Bloc E
 - AME6971 Unité de recherche 1 - 3 crédits
 - AME6972 Unité de recherche 2 - 3 crédits
 - AME6973 Unité de recherche 3 - 3 crédits

- AME6974 Unité de recherche 4 - 3 crédits
- AME6975 Unité de recherche 5 - 3 crédits
- AME6995 Mémoire - 11 crédits

Les cours à option

Les cours à option sont des cours inscrits au programme de la maîtrise et offerts par le personnel enseignant de l'École. Les cours à option de la maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage sont les suivants :

- Bloc B
 - AME6113 Écologie du paysage - 3 crédits
 - APA6001 Théories et projet de paysage - 3 crédits
 - APA6003 Histoire, théories et pratiques - 3 crédits
 - APA6006 Développement durable en architecture de paysage - 3 crédits
 - APA6007 Espaces naturels : aménagement et gestion - 3 crédits
 - APA6013 Phytotechnologies : théorie et pratique - 3 crédits
 - APA6015 Patrimoine et paysage - 3 crédits
 - APA6511 Connaissance des végétaux et horticulture - 2 crédits
 - APA6514 Histoire de l'architecture de paysage - 2 crédits
 - APA6515 Écologie végétale appliquée - 2 crédits
 - URB6280 Théorie de la planification et urbanisme - 3 crédits
 - URB6287 Cadres juridiques de l'urbanisme - 3 crédits
 - URB6288 Gestion du territoire et géomatique - 3 crédits
 - URB6289 Économie urbaine - 3 crédits
 - URB6729 Gouvernance métropolitaine - 3 crédits
 - URB6741 Promotion immobilière et habitat urbain - 3 crédits
 - URB6743 Santé et environnement urbain - 3 crédits
 - URB6751 Analyse de milieu et design urbain - 3 crédits
 - URB6753 Concepts et pratiques de design urbain - 3 crédits
 - URB6754 Formation de l'espace urbain - 3 crédits
 - URB6767 Urbanisme, mobilité et accessibilité - 3 crédits
 - URB6770 Transport et développement urbain - 3 crédits
 - URB6772 Évaluation environnementale et planification - 3 crédits
 - URB6774 Aménagement, risques et enjeux urbains - 3 crédits
 - URB6778 Planification environnementale et urbanisme - 3 crédits
 - URB6850 Urbanisme international - 3 crédits
 - URB6857 Financement international de l'habitat - 3 crédits

Les étudiants de la maîtrise doivent choisir deux à trois cours (6 à 9 crédits) parmi ces cours. Les étudiants sont libres de prendre les cours à option qui leur conviennent ou qui conviennent au profil auquel ils se rapportent, sauf indication contraire de l'autorité compétente. Attention : tous les cours à option ne sont pas offerts toutes les années. L'offre peut varier en fonction de la disponibilité des titulaires de ces cours. Il faut donc vérifier que les cours sont à l'horaire avant de s'y inscrire.

Les lectures dirigées (Bloc C)

Les lectures dirigées sont des activités encadrées par un professeur ou autre personne désignée

et qui peuvent porter sur une problématique, un contexte ou un sujet d'intérêt dans la discipline, ou qui peuvent être réalisées dans un milieu professionnel. Il en existe deux :

- AME6420 Lectures dirigées 1 - 3 crédits
- AME6421 Lectures dirigées 2 - 3 crédits

Il est important de noter qu'une seule lecture dirigée peut être réalisée au cours de la maîtrise et qu'elle substitue un cours à option ou au choix.

Les cours au choix

Un cours au choix est un cours de 2^e cycle dont le sigle ne fait pas partie de la structure du programme. Ce cours peut être choisi parmi les cours offerts à la faculté de l'aménagement ou dans d'autres facultés de l'Université de Montréal ou même à l'extérieur de l'Université. Le sujet du cours doit être pertinent dans le cadre d'une maîtrise en aménagement. Les étudiants intéressés à s'inscrire à un cours au choix doivent faire approuver leur choix par leur directeur de recherche et le responsable du programme.

C'est la responsabilité de l'étudiant de trouver les cours au choix qui correspondent à son cheminement ou à ses aspirations. Pour ce faire, il peut consulter les sites Internet des autres programmes à l'Université de Montréal ou d'autres universités au Québec. Dans la mesure où l'étudiant souhaite s'inscrire à un cours hors-établissement, il doit le faire en suivant les directives du [Bureau de coopération universitaire](#).

Les statuts d'inscription (plein temps, demi-temps, rédaction et correction)

C'est le statut (plein temps, demi-temps, rédaction et correction) qui génère les frais de scolarité et non le nombre de crédits suivis au cours de la session.

Le statut « plein temps » correspond à 8 crédits et plus de cours, alors que le statut « demi-temps » correspond à 7,5 crédits ou moins par session. À l'été, un étudiant qui s'inscrit à 6 crédits peut conserver un statut « plein temps ».

Une fois qu'il a complété trois trimestres à « plein temps », réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en « rédaction » jusqu'au dépôt de son mémoire.

Par la suite, il s'inscrit en « correction » jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury. Après acceptation du mémoire et corrections apportées à celui-ci, le cas échéant, le dépôt final doit être fait dans le site institutionnel Papyrus.

Il est à noter que les statuts « rédaction » et « correction » sont considérés comme un statut « plein temps ».

Le cheminement

Il est conseillé que les étudiants à la maîtrise en aménagement, option ville territoire et paysage

suivent le [cheminement type du programme](#) (annexe 1). Veuillez noter que les séminaires thématiques doivent être faits la première année de la maîtrise et que tous les cours non liés aux activités de rédaction doivent être faits avant que l'étudiant arrive au statut de rédaction.

Le plan global d'étude

Chaque étudiant doit avoir un [plan global d'étude - PGÉ](#) (annexe 2). Le plan doit présenter tous les cours que l'étudiant envisage suivre au cours de sa maîtrise et la session au cours de laquelle il entend suivre ces cours. Le responsable du programme doit approuver le PGÉ. Ce plan doit être joint à toute demande d'inscription ou de modification d'inscription. **Toute modification du plan global d'études doit être approuvée par le responsable du programme et il incombe à l'étudiant d'en informer le TGDE afin que son dossier soit modifié en conséquence.**

L'inscription aux cours

L'inscription à la maîtrise doit être continue. Cela veut dire que l'étudiant doit être inscrit à chaque session (automne, hiver, été) ou demander une suspension des études.

L'inscription aux cours se fait par l'intermédiaire de la TGDE. Les étudiants ne peuvent pas s'inscrire aux cours par eux-mêmes, ils doivent faire une demande d'inscription en remplissant et en soumettant par courriel à la TGDE le [formulaire de choix de cours](#) (annexe 3).

Si un étudiant s'inscrit à une unité de recherche, il doit envoyer également à la TGDE le [formulaire d'inscription à l'unité de recherche](#) (annexe 4) dûment rempli et signé.

Les unités de recherche (activités de rédaction)

Les activités liées à la rédaction du mémoire sont regroupées en un bloc (bloc E). Les étudiants doivent faire au total cinq unités de recherche durant leur parcours de maîtrise. Lorsqu'un étudiant s'inscrit à une unité de recherche, il doit remplir et remettre à la TGDE un [formulaire d'inscription à l'unité de recherche](#) (annexe 4) contenant la nature ou description du travail ainsi que la forme, contenu et date de la remise du projet.

Dépôt, évaluation et statut de correction

L'évaluation du mémoire est faite par un jury désigné dans un délai qui ne devrait pas excéder 30 jours après le dépôt du travail. L'étudiant doit demeurer inscrit à un statut de correction jusqu'à la fin du processus d'évaluation. Ce statut permet à l'étudiant de demeurer inscrit à temps plein après le dépôt de son mémoire moyennant des frais de scolarité relativement modestes (environ 70 \$).

L'étudiant doit remplir un formulaire d'avis de dépôt qui indique la date à laquelle il prévoit déposer. Son directeur de recherche lancera le processus de constitution du jury et le président du jury prévoira une rencontre des membres du jury en fonction de la date indiquée sur le formulaire. Si l'étudiant n'est pas en mesure de respecter cette date, il devra en informer son directeur de recherche et la TGDE au plus tôt. Les étudiants en cheminement avec mémoire doivent demeurer inscrits jusqu'à la fin du processus d'évaluation. Suivant les corrections

exigées, ce processus peut s'étendre sur plusieurs mois. Si l'étudiant doit demeurer inscrit aux sessions suivantes de celle du dépôt, il pourra s'inscrire au statut de correction.

Étapes obligatoires

Les étudiants de la maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage doivent compléter un ensemble d'étapes associées à leur recherche et qui porte le nom « d'étapes obligatoires ».

Une étape obligatoire est une exigence clé, supplémentaire aux cours à suivre, qu'un étudiant doit compléter afin d'obtenir son diplôme.

À la maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage, les étudiants doivent compléter au moins 8 étapes obligatoires, à savoir :

- **Plan d'études global** - à compléter durant la première session d'études avec un statut SPT ou SDT ;
- **Directeur de recherche** - à compléter durant la première session d'études avec un statut SPT ou SDT ;
- **Sujet Recherche** - à compléter durant la deuxième session d'études avec un statut SPT ou SDT ;
- **Avis de dépôt** - à compléter durant la dernière session d'études avec un statut RDC ;
- **Dépôt** - à compléter durant la dernière session d'études avec un statut RDC ;
- **Nomination du jury** - à compléter durant la dernière session d'études avec un statut RDC ;
- **Rapport préliminaire** - à compléter après le dépôt avec un statut COR ;
- **Rapport définitif** - à compléter après le dépôt avec un statut COR.

La TGDE vous enverra les documents concernant les étapes obligatoires tout au long de votre parcours académique.

Les demandes d'équivalence et de transfert

Il est possible que certains étudiants aient déjà suivi des cours de 2^e cycle qui s'apparentent aux cours de la maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage. Ces étudiants peuvent demander des équivalences pour ces cours. Ces cours doivent être des cours de même niveau, c'est-à-dire des cours de maîtrise, et doit avoir un contenu similaire à celui pour lequel ils demandent une exemption (les plans de cours sont exigés). Pour toute demande d'équivalence, il faut remplir et soumettre pour l'approbation du responsable de programme le formulaire **CHE_Équivalence_exemption** disponible en ligne dans l'accueil du centre étudiant.

Le formulaire **CHE_Transfert** est destiné aux demandes de transfert de cours complétés à l'UdeM, mais n'ayant pas contribué à l'obtention d'un grade (par exemple : une autre maîtrise).

Si vous avez des questions concernant les formulaires, consultez [cette page Web](#).

Cours échoués

Lorsqu'un cours est échoué, l'étudiant doit reprendre le cours dans l'année qui suit (article 35A du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales). Un deuxième échec entraîne l'exclusion du programme.

Suspension et prolongement (article 68 du règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales)

Dans la mesure où un étudiant souhaite interrompre temporairement ses études, il doit en faire la demande en remplissant le formulaire **CHE_Interruption_Temporaire** disponible en ligne dans l'accueil du centre étudiant. Un étudiant peut demander jusqu'à trois sessions de suspension. Ces sessions ne sont pas obligatoirement continues. Trois demandes peuvent être formulées à trois moments différents ou une seule demande pour une durée d'un an. Une suspension entraîne la perte temporaire du statut d'étudiant et suspend également les frais de scolarité.

Si un étudiant n'est pas en mesure de compléter sa maîtrise dans le délai maximum prescrit, il doit faire une demande de prolongation. L'étudiant doit remplir et soumettre le formulaire **CHE_Prolongation_etudes** disponible en ligne dans l'accueil du centre étudiant. La demande de prolongation ne peut excéder trois sessions. L'étudiant ne peut demander qu'une seule prolongation. Dans la mesure où l'étudiant n'arrive pas à finir son programme dans le délai accordé par la demande de prolongation, il peut faire une demande de prolongation exceptionnelle. Cette demande doit être accompagnée d'un plaidoyer, de l'appui du responsable du programme et doit être approuvée par le décanat et les études supérieures. Cette demande ne peut excéder une année (trois sessions). Au-delà de ce délai, l'Université met fin à la candidature.

Abandon du programme

Si un étudiant souhaite abandonner ses études, il doit remplir le formulaire « CHE_Abandon_programme » dans son centre étudiant. L'abandon prend effet dès la réception de ce formulaire. Si l'abandon est effectué dans la période prévue pour les annulations et modifications d'inscription, le relevé de notes de l'étudiant ne fait pas mention des cours auxquels il était inscrit. Si l'abandon intervient après la date limite d'annulation et de modifications, mais avant la date limite pour abandonner un cours, la mention "abandon" (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés. Si aucun abandon n'est signalé dans les délais impartis, la note F* (échec par absence) est portée au relevé de notes.

Si un étudiant abandonne ses études sans se conformer à cette exigence, il est considéré comme inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F* est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant devra présenter une nouvelle demande d'admission.

Les frais de scolarité

L'école n'est pas responsable de la facturation appliquée par le service des frais de scolarité.

Toute maîtrise exige une contribution minimale en matière de frais de scolarité qui équivaut à la scolarité minimale. Dans le cas de la maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage, l'exigence minimale est de trois sessions à plein temps.

Un étudiant aux cycles supérieurs peut être inscrit à un statut « plein temps »¹ (SPT), à un statut « demi-temps » (SDT), à un statut de « rédaction » (RDC) ou à un statut de « correction » (COR). Un étudiant qui suit 8 crédits ou plus durant une session sera considéré plein temps. Un étudiant qui suit moins de 8 crédits aura un statut demi-temps.

Pour savoir davantage sur les frais de scolarité, consultez la page Web suivante : <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts-des-etudes/>

Pour toute autre question concernant les frais de scolarité, veuillez s'il vous plaît contacter le Bureau du registraire.

Réussite des exigences et diplomation

Lorsque la collation de grades est en été, seuls les étudiants ayant complété leur programme avant la fin de la session d'hiver sont en mesure d'y participer. Les étudiants ne peuvent pas se voir octroyer leur diplôme durant le même trimestre que celui où les exigences du programme sont complétées. Les dossiers pour diplomation sont validés par la direction des Études supérieures et postdoctorales (ESP) à chaque début de session. Ces dossiers concernent les étudiants ayant complété toutes les exigences du programme à la session précédente. Les grades sont ensuite octroyés par le Conseil de faculté dans les mois subséquents.

Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante ont pour mission de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études et de les accompagner dans la réussite de celui-ci.

Pour ce faire, les Services à la vie étudiante veillent, en partenariat avec les facultés et les autres unités de l'Université de Montréal, à ce que soient créées des conditions optimales de réussite au chapitre des études et de l'essor personnel, social, économique et professionnel des étudiantes et des étudiants.

Consultez la page Web suivante pour connaître tous les services offerts par l'Université de Montréal : <https://vieetudiante.umontreal.ca/>

Plagiat

¹ Un étudiant international doit toujours avoir un statut plein temps pour être en règle auprès des différentes instances compétentes en matière d'immigration. Pour plus d'information, veuillez s'il vous plaît vous référer à l'équipe de [l'UdeM International](#).

En plus du Règlement disciplinaire concernant le plagiat et la fraude, l'Université de Montréal dispose d'un règlement disciplinaire pour les étudiants du premier cycle ainsi que pour les étudiants des deuxièmes et troisièmes cycles. Les documents présentent les infractions de même que les sanctions et précisent la procédure d'application du règlement.

Voici l'extrait du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne le plagiat (article 37) :

« Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieures. »

Pour en savoir davantage sur les règlements concernant le plagiat, consultez [ce site Web](#).

Annexes

Annexe 1

Faculté de l'aménagement – Université de Montréal
Cheminement type pour la Maîtrise en aménagement, option ville, territoire, paysage (VTP)

La maîtrise en aménagement, option ville, territoire, paysage (2-005-1-5) comporte 45 crédits :

19 crédits de cours (CO) :

- 10 crédits dédiés à 2 cours obligatoire et 4 séminaires (OBL) – Bloc A
- 6 crédits dédiés à deux cours à option (OPT) – Bloc B
- 3 crédits dédiés à un cours au choix (OPT) – Bloc D
 ou à un cours à option ou à une lecture dirigée – Bloc C

26 crédits obligatoires attribués à la recherche* :

- 15 crédits dédiés à 5 unités de recherche (UR)
- 11 crédits dédiés à la rédaction d'un mémoire (RDC)

*Ces crédits doivent être complétés sous la supervision d'un directeur de recherche

VTP		Cheminement potentiel		1* Automne		1* Hiver		1* Été	
		cr.		cr.		cr.		cr.	
UR OBL	AME 6971 Unité de recherche 1 (Bloc E) Unité de recherche avec directeur	3	CO OPT	Cours à option (Bloc B) Voir la page 2 pour la liste des cours URB, APA, AME	3	UR OBL	AME 6973 Unité de recherche 3 (Bloc E) - Unité de recherche avec directeur	3	
CO OBL	AME 6874 (1 cr.) (Bloc A) - Séminaire Recension des écrits en aména.	1	CO OBL	AME 6870 (Bloc A) Théories – urbanisme, paysage	3				
CO OBL	AME 6871 (Bloc A) - Séminaire thématique 1	1	CO OBL	AME 6872 (Bloc A) - Séminaire thématique 2	1				
UR OBL	Cours à option (Bloc B) Voir la page 2 pour la liste des cours URB, APA, AME	3	UR OBL	AME 6972 Unité de recherche 2 (Bloc E) Unité de recherche avec directeur	3				
CO OBL	AME 6502 (Bloc A) Méthodologie de recherche	3	CO OPT	Cours à option (Bloc B), ou Au choix (Bloc D), ou Lecture dirigé (Bloc C)	3				
		Totaux	11			13			3
									27
<hr/>									
2* Automne		cr.	2* Hiver		cr.	2* Été		cr.	
UR OBL	AME 6974 Unité de recherche 4 (Bloc E) - Unité de recherche avec directeur	3	UR	Progression de l'unité de recherche	0	RDC	AME 6995 Mémoire (Au moment du dépôt)	11	
UR OBL	AME 6975 Unité de recherche 5 (Bloc E) - Unité de recherche avec directeur	3	RDC	Rédaction du mémoire	0				
CO OBL	AME 6873 (1 cr.) (Bloc A) Séminaire thématique 3 (à l'hiver ou à l'été)	1							
		Totaux	7			0			11
									18
									45
									Grand total

Note 1 : Pour AME 6871, AME 6872 et AME 6873, consultez le responsable du programme. Plusieurs séminaires sont offerts. Par exemple : Montage de demandes de bourses en design et aménagement (à l'automne).

Note 2 : Le cours au choix peut être remplacé par un cours à option ou une lecture dirigée. Cette lecture peut être encadrée par le directeur de recherche ou un autre professeur de la Faculté. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Voir l'horaire des cours de la Faculté pour l'heure des cours, les noms des professeurs, le mode d'enseignement et les numéros de salle de cours. Une version de l'horaire ciblée VTP est aussi disponible.

Mise à jour : mai 2022

Faculté de l'aménagement – Université de Montréal
Cheminement type pour la Maîtrise en aménagement, option ville, territoire, paysage (VTP)

Liste des cours pour la préparation du Plan global d'études

Bloc A		Cours obligatoires	CR
AME 6502	Les méthodologies de la recherche (section B – en ligne)	AUT	3
AME 6870	Théories - urbanisme et architecture de paysage	HIV	3
AME 6871	Séminaire thématique en urb. et arch. de paysage 1		1
AME 6872	Séminaire thématique en urb. et arch. de paysage 2		1
AME 6873	Séminaire thématique en urb. et arch. de paysage 3		1
AME 6874	Séminaire - Recension des écrits en aménagement	AUT	1
Bloc B		Cours à option – 3 à 6 crédits	CR
AME 6113	Écologie du paysage		3
APA 6001	Théories et projet de paysage		3
APA 6003	Histoire, théories et pratiques		3
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage		3
APA 6007	Espaces naturels : aménagement et gestion		3
APA 6013	Phytotechnologies : théorie et pratique		3
APA 6015	Patrimoine et paysage		3
APA 6511	Connaissance des végétaux et horticulture		2
APA 6514	Histoire de l'architecture de paysage		2
APA 6515	Écologie végétale appliquée		2
URB 6280	Théorie de la planification et urbanisme		3
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme		3
URB 6288	Gestion du territoire et géomatique		3
URB 6289	Économie urbaine		3
URB 6729	Gouvernance métropolitaine		3
URB 6741	Promotion immobilière et habitat urbain		3
URB 6743	Santé et environnement urbain		3
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain		3
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain		3
URB 6754	Formation de l'espace urbain		3
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité		3
URB 6770	Transport et développement urbain		3
URB 6772	Évaluation environnementale et planification		3
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains		3
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme		3
URB 6850	Urbanisme international		3
URB 6857	Financement international de l'habitat		3
Bloc C		Lectures dirigées – à option, maximum 3 crédits	CR
AME 6420	Lectures dirigées 1		3
AME 6421	Lectures dirigées 2		3
Bloc D		Cours au choix – maximum 3 crédits	
Bloc E		Recherche et mémoire – obligatoire	CR
AME 6971	Unité de recherche 1	Direction de recherche	3
AME 6972	Unité de recherche 2	Direction de recherche	3
AME 6973	Unité de recherche 3	Direction de recherche	3
AME 6974	Unité de recherche 4	Direction de recherche	3
AME 6975	Unité de recherche 5	Direction de recherche	3
AME 6995	Mémoire		11

Mise à jour : mai 2022

21 Plan global d'études – 2^e cycle

À compléter avant la fin du 1^{er} trimestre d'inscription

Nom de l'étudiant : Date :

Matricule Synchro : Statut : Demi temps Plein temps

Nom et numéro de programme :

Projet de recherche :

Directeur de recherche : Codirecteur :

1^{re} année : L'étudiant doit procéder à l'inscription de l'automne et l'hiver avant septembre. Ce document doit être remis à la TGDE avant la fin du 1^{er} trimestre (automne).

Trimestre	Activités / sigles des cours
Automne	
Hiver	

2^e année : L'étudiant doit procéder à l'inscription de l'été, l'automne et l'hiver avant la fin du mois d'avril. Ce document doit être mis à jour et remis à la TGDE avant septembre.

Trimestre	Activités / sigles des cours
Été	
Automne	
Hiver	

6^e trimestre : prévu pour terminer la rédaction et le dépôt du mémoire avant la fin août (si le programme est suivi à Plein temps).

Trimestre	Activités / sigles des cours
Été	

Annexe 3



Faculté de l'aménagement

M.Sc.A. en aménagement, option VTP

18 Choix de cours

Nom de l'étudiant : []

Matricule Synchro : []

Statut Temps plein Demi temps Rédaction
Trimestre Automne Hiver Été Année : []

Sigle	obl./opt./ch.	Cr.	Titre du cours	Nom du professeur
[]	[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]

Indiquer les cours que vous souhaitez annuler, s'il y a lieu.

Sigle	Titre du cours
[]	[]
[]	[]
[]	[]

Signature de l'étudiant : [] Date : []

Responsable du programme : []

Signature : [] Date : []

5 Inscription des unités de recherche – option VTP

Nom de l'étudiant(e) : Matricule :

Statut Demi-temps Plein temps Rédaction

Trimestre Automne Hiver Été Année :

Sigles inscrits

AME 6971	AME 6972	AME 6973	AME 6974	AME 6975
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

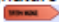
NOTE : Faire suivre à votre TGDE une fois rempli et signé.

Nature ou description du travail

Signature de l'étudiant(e) :  Date :

Directeur / Directrice de recherche :

Signature :  Date :

Signature de la personne responsable du programme  Date :

Évaluation au verso...